

# DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

---

- Conditions générales
- Pièces à fournir
- Fiche de renseignements sur la célébration du mariage
- Fiche de renseignements sur les futurs époux
- Attestation sur l'honneur
- Attestations d'hébergement
- Liste des témoins
- Déroulement de la cérémonie

Les fausses déclarations sont susceptibles d'entraîner l'application des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal. Celui-ci punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

## CONDITIONS GÉNÉRALES

---

- Le mariage doit être librement et valablement consenti. Nul ne peut imposer le mariage aux époux ou à l'un d'entre eux.
- Il ne doit pas exister d'empêchements à mariage : les futurs époux ne doivent pas être liés par des liens de parenté proche, sauf autorisation du Président de la République.
- Les futurs mariés doivent avoir 18 ans, sauf dispense accordée par le procureur de la République.
- Aucun des deux futurs époux ne doit être marié par ailleurs.

### DATE DU MARIAGE :

Les mariages sont célébrés du lundi au samedi.

L'heure et la date de la célébration sont fixées en accord avec le service état-civil, suivant les disponibilités et à la suite des mariages déjà programmés.

### LIEU DU MARIAGE :

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a :

- Soit son domicile ;
- Soit sa résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans ;
- Soit le domicile de ses parents.

### DEPOT DU DOSSIER :

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents lors du dépôt du dossier. Les pièces du dossier doivent comporter les originaux et leurs photocopies réalisées par les futurs époux.

Le dossier doit être complet pour que soit fixée une date de mariage. En particulier, si l'officier d'état-civil requiert l'audition des futurs conjoints (notamment lorsque l'un d'eux est de nationalité étrangère), la date définitive du mariage ne sera fixée qu'à l'issue de cette audition.

## PIECES A FOURNIR

### ***Dans tous les cas, et pour chacun des futurs époux***

**Pièce d'identité**

Présenter une pièce d'identité accompagnée de sa photocopie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ carte d'identité</li> <li>✓ passeport</li> <li>✓ titre de séjour</li> </ul>
---	--

**Acte de naissance.**

Copie intégrale datée de trois mois au jour du dépôt du dossier (ou six mois pour les actes étrangers). Si un évènement devait survenir entre le dépôt du dossier et la célébration du mariage, qui modifierait votre état-civil (adoption, changement de nom etc.), merci de nous en aviser.

<i>Lieu de naissance</i>	<i>Où retirer votre acte ?</i>
Si vous êtes né(e) en France métropolitaine	Mairie du lieu de naissance
Si vous êtes né(e) à l'étranger	Le futur époux doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat)

**Justificatif de domicile**

Produire un justificatif de domicile (le plus récent), pour chaque époux, accompagné de sa photocopie	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ facture de gaz, électricité, téléphone fixe, eau, de moins de 6 mois</li> <li>✓ quittance de loyer de moins de 6 mois (ne sont pas acceptées les quittances établies par des particuliers)</li> <li>✓ taxe d'habitation</li> <li>✓ avis d'imposition</li> <li>✓ attestation de l'employeur ou de Pôle Emploi de moins de 6 mois</li> </ul>
Si vous vous mariez dans la commune de domicile de vos parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ joindre un justificatif de domicile au nom de votre ou vos parent(s)</li> </ul>
Si vous êtes hébergé chez un tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ attestation d'hébergement complétée par l'hébergeant</li> <li>✓ justificatif de domicile au nom de l'hébergeant</li> <li>✓ justificatif de domicile au nom de l'hébergé</li> </ul>

**Fiche de renseignements sur les témoins et photocopie de leur pièce d'identité**

Fournir une photocopie de leur pièce d'identité, à jour du nom d'épouse des témoins (sinon joindre une copie du livret de famille)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ carte d'identité</li> <li>✓ passeport</li> <li>✓ permis de conduire</li> <li>✓ titre de séjour</li> </ul>
--	--

**2 fiches de renseignements sur les futurs époux et sur la célébration du mariage.**

A compléter et signer.

**Attestation sur l'honneur jointe à ce dossier.**

A compléter et signer par chacun des époux.

## ***Si vous êtes concerné(e) par ces hypothèses***

**Contrat de mariage.**

Si vous établissez un contrat de mariage, vous devez produire un certificat de votre notaire.

**Enfants en commun.**

Copie intégrale de l'acte de naissance, datée de moins de trois mois, des enfants communs du couple nés avant le mariage.

**Mariage des mineurs.**

Fournir la dispense d'âge du procureur de la République.

**Personnes veuves.**

Copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint ou son acte de naissance avec la mention du décès.

**Personnes divorcées ou dont la précédente union a été annulée.**

Copie intégrale de l'acte de mariage ou de l'acte de naissance, portant mention du divorce ou de l'annulation.

**Personnes sous curatelle ou tutelle.**

Justifier que les personnes chargées de la protection ont été informées du projet de mariage (courrier, réceptionné de recommandé).

**Militaires servant à titre étranger.**

Autorisation du ministère de la défense pour contracter mariage pendant les 5 premières années de votre service actif.

Si l'un des deux époux ne comprend pas le français, présence d'un **interprète**, lors de la cérémonie de mariage (et éventuellement lors de l'audition des futurs époux).

**Lorsque l'un des époux ou les 2 sont de nationalité étrangère.**

Fournir les actes originaux et leur traduction par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel, ou par les autorités consulaires françaises à l'étranger.

Dans certains cas, les actes originaux doivent être légalisés. Se renseigner au préalable auprès du service état-civil de la mairie.

<b>Acte de naissance,</b> délivré moins de 6 mois avant la date de célébration	A demander soit à la commune du lieu de naissance, soit, dans certains cas, au Consulat en France
<b>Certificat de coutume,</b> reproduisant les dispositions de la loi étrangère relatives au mariage	Délivré par le consulat
<b>Certificat de célibat,</b> daté de moins de six mois	Délivré par le consulat

**L'audition commune des futurs époux.**

Elle peut être demandée par l'officier d'état civil, sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire. Celui-ci peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.

## RENSEIGNEMENTS SUR LA CELEBRATION DU MARIAGE

<b>Contrat de mariage</b>	Oui <sup>1</sup>	Non <sup>1</sup>
Nom du notaire : .....		
Adresse du notaire : .....		

<b>Enfants en commun</b>	Oui <sup>1</sup>	Non <sup>1</sup>
Nom-Prénom.....né(e) le .....à .....		

**Publication :**  
 Consentent à ce qu'une information relative à **notre mariage** avec fasse l'objet d'une publication, par la commune de Saint Augustin :

- Dans le bulletin communal (remis en toute boite)       Oui    Non
- Sur le site internet (format pdf)                               Oui    Non

**Veillez indiquer l'adresse future du domicile conjugal :**

.....

**Partie réservée à l'Administration**

**Date et heure du mariage :** .....

**Date de dépôt du dossier :** .....

**Date de publication des bans :** .....

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FUTURS ÉPOUX

*L'ordre dans lequel vous complétez ce document détermine l'ordre dans lequel chacun des deux époux apparaîtra dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.*

### ÉPOUSE/ÉPOUX 1<sup>2</sup>

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Situation actuelle : Célibataire/PACSÉ(E)/Divorcé(e)/Veuf(ve)

Si divorcé(e), nom et prénoms de l'ex-conjoint : \_\_\_\_\_

### ÉPOUSE/ÉPOUX 2<sup>2</sup>

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Situation actuelle : Célibataire/PACSÉ(E)/Divorcé(e)/Veuf(ve)

Si divorcé(e), nom et prénoms de l'ex-conjoint : \_\_\_\_\_

### Père

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Décédé :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

### Père

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Décédé :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

### Mère

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Décédée :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

### Mère

NOM \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Décédée :  OUI  NON

Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Les futur(e)s époux / épouses certifient l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche.

Date : \_\_\_\_\_

Signature des futur(e)s époux / épouses

<sup>2</sup> Rayer les mentions inutiles

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A compléter par chacun des deux époux

Je soussigné(e).....  
Né(e) le..... à .....

### Atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à.....  
.....  
depuis le .....

avoir ma résidence à.....  
.....  
depuis le .....

qu'aucun jugement de séparation de corps n'a été prononcé contre moi lors d'une précédente union,

Signature

Je soussigné(e).....  
Né(e) le..... à .....

### Atteste sur l'honneur

avoir mon domicile à.....  
.....  
depuis le .....

avoir ma résidence à.....  
.....  
depuis le .....

qu'aucun jugement de séparation de corps n'a été prononcé contre moi lors d'une précédente union,

Signature

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

A compléter par l'hébergeant, en cas d'hébergement chez un tiers.  
Joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergé.

Je soussigné(e).....

Atteste que Monsieur – Madame<sup>3</sup> : .....

Est domicilié(e) chez moi à l'adresse :

.....

Depuis le : .....

Fait à ..... le .....

Signature

---

<sup>3</sup> Rayer la mention inutile

## ATTESTATION D'HEBERGEMENT

A compléter par l'hébergeant, en cas d'hébergement chez un tiers.  
Joindre un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et un justificatif de domicile au nom de l'hébergé.

Je soussigné(e).....

Atteste que Monsieur – Madame<sup>4</sup> : .....

Est domicilié(e) chez moi à l'adresse :

.....

Depuis le : .....

Fait à ..... le .....

Signature

---

<sup>4</sup> Rayer la mention inutile

## LISTE DES TEMOINS

Les témoins doivent avoir **plus de 18 ans** au jour de la célébration du mariage.  
 Ce document doit être complété et remis avec les copies des pièces d'identité des témoins (si la pièce d'identité ne fait pas apparaître le nom d'épouse, joindre une photocopie du livret de famille).

### Liste des témoins ÉPOUSE/ÉPOUX 1<sup>5</sup>

1 <sup>er</sup> témoin	2 <sup>ème</sup> témoin
Nom : ..... Nom d'épouse : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Profession : ..... Adresse : ..... ..... Tél. : ..... Lien de parenté avec les futurs époux : .....	Nom : ..... Nom d'épouse : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Profession : ..... Adresse : ..... ..... Tél. : ..... Lien de parenté avec les futurs époux : .....

### Liste des témoins ÉPOUSE/ÉPOUX 2<sup>5</sup>

1 <sup>er</sup> témoin	2 <sup>ème</sup> témoin
Nom : ..... Nom d'épouse : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Profession : ..... Adresse : ..... ..... Tél. : ..... Lien de parenté avec les futurs époux : .....	Nom : ..... Nom d'épouse : ..... Prénoms : ..... Date de naissance : ..... Profession : ..... Adresse : ..... ..... Tél. : ..... Lien de parenté avec les futurs époux : .....

<sup>5</sup> Rayer la mention inutile

## DEROULEMENT DE LA CEREMONIE

---

La célébration du mariage est publique et à ce titre, les portes de la salle des mariages doivent rester ouvertes tout au long de la cérémonie.

Le mariage est célébré par l'officier d'état-civil, qui peut être le maire, un adjoint au maire ou encore un conseiller municipal délégué.

Déroulement de la cérémonie en quelques étapes :

1. Les futurs époux et leurs convives sont accueillis dans la salle des mariages par l'officier d'état-civil et l'agent du service état-civil.
2. L'officier d'état-civil interpelle les futurs époux sur le régime matrimonial choisi.
3. Il donne lecture des articles 212, 213, 214 (1<sup>er</sup> alinéa), 215 (1<sup>er</sup> alinéa), et 371-1 du code civil :

*Article 212* : Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance.

*Article 213* : Les époux assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille, ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

*Article 214* : Si les conventions matrimoniales ne règlent pas la contribution des époux aux charges du mariage, ils y contribuent à proportion de leurs facultés respectives.

*Article 215* : Les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.

*Article 371-1* : L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

4. Il recueille ensuite les consentements des futurs époux.
5. L'agent de l'état-civil procède à la lecture de l'acte de mariage.
6. L'acte de mariage est signé par les mariés puis par les témoins et l'officier d'état-civil.
7. S'il y a lieu, les époux échangent alors leurs alliances.
8. L'officier d'état-civil remet aux époux le livret de famille et le certificat de mariage.